

Retrouvez  
l'actualité de  
votre commune



FACEBOOK Mairie-de-Pont-de-l'isère  
SITE [www.mairiedepontdelisere.fr](http://www.mairiedepontdelisere.fr)

## Info et date à retenir

### Courir, Marcher sur le 45° Parallèle

La 5<sup>e</sup> édition de « Courir et Marcher sur le 45<sup>e</sup> Parallèle » aura lieu le dimanche 22 mai. Cette année, nous reconduisons la marche, les 2 parcours enfants 1 et 2 km, les parcours 5 et 10 km ainsi que l'épreuve RUN & BIKE, qui avait beaucoup plu aux participants lors de l'édition du 3 octobre dernier.

Comme chaque année cet événement sportif et de convivialité entre les habitants de la commune et communes alentours est associé à un objectif caritatif. Les bénéfices de cette édition 2022 seront reversés à l'Association Coala26.

Nous remercions l'ensemble des personnes qui ont répondu positivement à notre appel pour être signaleurs. Si vous souhaitez aider à l'organisation le Jour J, faites-vous connaître en mairie.

À très bientôt.



## Le Conseil Municipal des Enfants (CME)



Le Conseil Municipal des Enfants a été élu en octobre 2021. Il a ensuite été présenté au Conseil municipal en place dès le mois de novembre 2021.

Les membres du CME, âgés de 9 – 10 ans sont sensibles à l'environnement et bienveillants envers les enfants défavorisés.

Leur 1<sup>re</sup> décision a été d'interdire de fumer aux abords des écoles. Création d'affiches pour matérialiser cette action et arrêté municipal pris pour l'officialiser.

Courant janvier 2022, nouvelle réunion avec pour objectif de faire un point sur les projets à développer pour la nouvelle année.

Malheureusement tout ne peut être mis en place, notamment la construction d'un poulailler dans l'enceinte de l'école, l'objectif étant de recycler les restes du restaurant scolaire. C'était une très belle idée mais trop compliquée à instaurer : les poules comme tous les animaux nécessitent des soins quotidiens et pas seulement les jours d'école.

Pour illustrer leur engagement environnemental, ceux qui étaient disponibles ont participé au « nettoyage de printemps » organisé par la commune appuyée par ARCHE AGGLO, le samedi 19 mars. À noter la distribution de flyers par les jeunes élus pour tenter de mobiliser leurs camarades d'école.

Leur prochain projet : une collecte de jouets et de produits alimentaires et d'hygiène pour les enfants dans le besoin à destination du Secours Populaire. Ils travaillent actuellement sur cette action qui pourrait voir le jour en mai 2022. Ce groupe d'enfants montre une certaine maturité malgré son jeune âge, beaucoup de bienveillance et de motivation. Bel engagement de leur part !

**1<sup>er</sup> Tour des Législatives : organisation d'une collecte par le CME au profit du Secours populaire à destination des enfants : jeux et jouets en très bon état, produits d'hygiène et denrées alimentaires.**

## Nettoyage de printemps 19 mars 2022

Une trentaine de personnes a répondu présent, enfants, parents, élus, agent municipal pour parcourir différents circuits : chemin des Gours, complexe sportif, pump-track, aire du Mail, écoles, salles polyvalentes, gymnase, abords des ruisseaux. Une quinzaine de sacs a été remplie en seulement 2 heures. Même si une amélioration est à constater par rapport au nettoyage de 2021, encore beaucoup trop de mégots ont été ramassés (sachant qu'un mégot mettra 2 ans à se décomposer dans la nature...), mais aussi des emballages divers et des déchets dont la place doit tout simplement être à la déchetterie.

Nous remercions l'ensemble des participants et vous donnons rendez-vous en 2023. Préservons la nature, embellissons notre commune.



Les beaux jours arrivent, le nettoyage et l'entretien des jardins redémarrent pour beaucoup d'entre nous. Pour le confort et le respect de tous, merci de penser à ne pas faire usage des tondeuses, rotovile et autres engins à moteur bruyants les dimanches.

## Gestion de l'énergie

La situation actuelle entraîne des conséquences très importantes en particulier sur le prix de l'énergie. Les collectivités, comme les entreprises, ne bénéficient pas de tarifs réglementés pour le gaz et l'électricité. Pour la commune de Pont de l'Isère, les prévisions à ce jour tablent sur une facture d'électricité multipliée par 2 et une facture de gaz multipliée par 3, soit plus de 200 000 € de charges supplémentaires sur l'année. Ce surcoût va avoir des conséquences très importantes sur nos capacités d'investissement. Or, la commune s'est engagée sur la construction d'une salle polyvalente et la rénovation d'une partie de l'école élémentaire.

Dans le but de limiter la consommation énergétique, un courrier a été adressé en premier lieu aux Responsables des associations de Pont de l'Isère pour sensibiliser les usagers des installations au bon respect de quelques règles d'utilisation.

L'économie d'énergie étant une préoccupation constante, tant du point de vue écologique qu'économique, la commune continuera de s'efforcer en ce sens et mettra en œuvre les mesures qui s'imposeront, tout en gardant à l'esprit le confort du plus grand nombre.



## Entrée sud du village modifiée et arborée

La dernière partie de l'aménagement de la RN7, l'entrée sud de la RN7 est terminée. Après plusieurs mois de travaux et de ralentissements, l'artère principale de Pont de l'Isère offre un nouveau visage. Le monument du 45<sup>e</sup> Parallèle est désormais bien ancré et visible avec la démarcation au sol. La manière dont est conçue cette entrée du village permet un ralentissement des véhicules pour la sécurité de tous. Enfin, les chemins piétonniers ouverts aussi aux cyclistes et une végétation abondante permettent aux promeneurs de profiter de cet espace agréable.

**La traversée nord-sud du village est maintenant terminée !**



## Agenda des manifestations

- **13 au 15 mai 2022** : Exposition de peintures / Pont des Arts / Salle omnisport
- **21 mai 2022** : Soirée théâtrale / Compagnie Kaféine / Salle omnisport
- **22 mai 2022** : Courir et Marcher sur le 45<sup>e</sup> Parallèle / Complexe sportif
- **1<sup>er</sup> juillet 2022** : Kermesse des écoles / Amicale Laïque et enseignants
- **2 juillet 2022** : Fête de l'Été avec réception des Italiens / Comité des Fêtes / Complexe sportif



# Après-midi festif pour les enfants du village

## Les enfants du village étaient à la fête samedi 26 mars dernier avec au programme

- La parade du carnaval organisée par le Comité des Fêtes Junior dont c'était la 1<sup>re</sup> action. Une centaine d'enfants étaient présents au rdv place de la Poste pour ensuite défiler jusqu'au gymnase.
- Un spectacle de magie au gymnase au cours duquel les enfants ont pu s'ébahir des tours de magie d'Axel de la compagnie Vision Magique.
- Un goûter servi par des élus du Conseil Municipal des Enfants.

Merci à tous les participants et les bénévoles qui ont fait de cet après-midi un très bon moment de convivialité.



## Déchets verts et encombrants



La municipalité met à disposition des habitants du village des bennes pour les déchets verts et les encombrants. Contactez la mairie pour convenir d'un rendez-vous, un agent technique viendra déposer la benne chez vous et la récupèrera.

Ce service est facturé 15 € par utilisation.

## Travaux rue du 16 août

Dans la continuité du programme de travaux de voirie, l'enfouissement des réseaux secs de la rue du 16 août a débuté le 21 mars pour une durée de 1 mois. La circulation ne sera pas arrêtée pour autant, les riverains peuvent être rassurés.



## CCAS - Affaires sociales

### Gymnastique adaptée

« L'Activité Physique ajoute des années à la vie mais aussi de la vie aux années ! »

Séniors : Vous souhaitez reprendre une activité physique adaptée à votre état de santé, encadrée par une monitrice STAPS, venez rejoindre le groupe pour la prochaine session du 28 mars au 27 juin.

Les lundis matin de 10h45 à 11h45.

Financé par le CCAS, la Conférence des financeurs, votre participation 34 €.



### Sophrologie

La sophrologie permet de mieux gérer ses émotions, de diminuer le stress, les angoisses, de reprendre confiance en soi, de lutter contre l'insomnie, les douleurs, les phobies, les acouphènes...

Avec la sophrologue Cathy Magallon, prochaine session les 5 avril, 3, 17, 31 mai, et 14 juin.

Les mardis matin de 9 h 30 à 10 h 30.

Financé par le CCAS, la Conférence des financeurs, votre participation 30 €.



## Alerte Dynamic'dance



L'association est en sommeil depuis un an faute de renouvellement du bureau. La professeur de danse avait accepté pour la saison 2021/2022 d'assurer en plus des cours, toute la gestion administrative, ceci afin de permettre une continuité de l'activité pour les enfants et adolescents. Toutefois cela n'était que temporaire. La fin de la saison approche, cette gestion temporaire va donc prendre fin.

À ce jour aucune manifestation d'un bureau qui se reconstruirait pour la saison prochaine. Si malheureusement cela devait se confirmer, l'association DYNAMIC'DANSE prendra fin, il n'y aura donc plus de cours de danse dans notre village. Si besoin de renseignement vous pouvez contacter la mairie.

## Nouveau sur la commune



**Mélodie Meunier**  
Relation d'aide et accompagnement  
Reiki - Hypnose  
Radiesthésie - Fleurs de Bach  
Bouleversé-e par des événements dans votre vie ?  
Reprenez le contrôle, retournez cette carte!  
En cabinet, à domicile ou à distance Pont-de-Tisère

### Mélodie Meunier, Thérapeute

Gestion du stress et des émotions  
Conseillère agréé en fleurs de Bach, Reiki, Hypnose  
<https://lesgrainesdunchangement.fr>

**GHAZARIAN TZOLIKNE**  
DÉTENTE LÂCHER PRISE  
8 RUE DU DAUPHINÉ  
26600 PONT DE L'ISÈRE  
075042079  
tzolikne@hotmail.fr

### Tzolikne Ghazarian, Entretien corporel

Détente, lâcher prise, blocage du corps : massage, Reiki, travail de la respiration.  
Facebook : Ghazarian Tzolikne

### Mon p'tit marché

54 avenue du 45<sup>e</sup> parallèle  
Fruits et légumes frais, circuits courts, qualité et origine contrôlée – Fromages à la coupe – Charcuterie – Clairette de Die direct producteur de Barsac – Vente d'huîtres et de moules et autres coquillages suivant saison direct producteur de l'étang de Thau - Épicerie fine

### Prochaines ouvertures au 14 avenue du Rhône à Pont-de-l'Isère

Cabinet infirmier du 45<sup>e</sup> Parallèle  
Decaillon Corinne  
Cabinet pédicure - podologue  
Jette Virginie

# CONSEIL MUNICIPAL

## Compte-rendu – Réunion du 24 janvier 2022

**Madame le Maire informe le Conseil municipal que les décisions qu'elle a prises en application de l'article L2122-22 du Code général des Collectivités territoriales sont les suivantes :**

**N° 2021.039 :** Il est accordé dans le cimetière chemin des Prés, une case de columbarium de 30 ans, à compter du 10/12/2021, à titre de concession nouvelle et moyennant la somme de 440,00 €.

**N° 2021.040 :** Il est accordé dans le cimetière chemin des Prés, une cavurne de 30 ans, à compter du 16/12/2021, à titre de concession nouvelle et moyennant la somme de 880,00 €.
**N° 2021.041 : Annule et remplace la décision N°2021.035**
Madame le Maire sollicite de Monsieur le Président de la Région Auvergne Rhône Alpes une subvention, au taux maximum, pour un complément au système de vidéoprotection. L'estimation prévisionnelle se monte à 106 193,00 € HT. Le plan de financement se présente ainsi : **Coût des travaux : 106 193,00 €** (installation Sécurité Vol feu : 87 620 € Alimention électrique EIFFAGE 13473 € Raccordement ENEDIS 5 x 1041 € arrondi à 5 100 € - **Ressources prévisionnelles :** Subvention DETR (notifié) : 26 549 € - Subvention Région Auvergne Rhône-Alpes : 39 822 € – Autofinancement : 39 822 €.

**N° 2022.001 :** Le contrat de prestation N° 6553 concernant la destruction de taupes ou campagnol est attribué à l'entreprise AB SERVICES 38500 VOIRON pour un montant de 840,00 € HT.
**N° 2022.002 :** Le contrat de prestation N° 6553 concernant la Dératisation et Désinsectisation blattes est attribué à l'entreprise AB SERVICES 38500 VOIRON pour 455,00 € HT.
**N° 2022.003 :** Le contrat de prestation N° 6553 concernant la Désinsectisation araignées sur l'ensemble des façades est attribué à l'entreprise AB SERVICES 38500 VOIRON pour 995,00 € HT.

### DÉLIBÉRATIONS

**QUESTION N° 1 : Travaux rénovation toitures**

**École bioclimatique et Mairie**

Madame le Maire expose qu'il serait nécessaire de prévoir la rénovation des toitures de l'École bioclimatique et de la Mairie afin d'améliorer le bilan énergétique ainsi que l'étanchéité des bâtiments.

Les services techniques ont établi un estimatif qui s'élève à :

- 100 808,18 € HT soit 110 889,00 € TTC pour l'école bioclimatique
- 82 081,10 € HT soit 90 289,21 € TTC pour la Mairie

| Coût prévisiionnel de l'opération         | 82081,10 €HT |
|---|--------------|
| Ressources prévisionnelles de l'opération | 82081,10 €HT |
| DETR <i>ATTENDU</i>                       | 20520,27 €HT |
| Conseil départemental <i>ATTENDU</i>      | 16416,22 €HT |
| Fonds propres et emprunt <i>SOLDE</i>     | 45144,61 €HT |

| Coût prévisiionnel de l'opération         | 100808,18 €HT |
|---|---------------|
| Ressources prévisionnelles de l'opération | 100808,18 €HT |
| DETR <i>ATTENDU</i>                       | 25202,04 €HT  |
| Conseil départemental <i>ATTENDU</i>      | 20161,64 €HT  |
| Fonds propres et emprunt <i>SOLDE</i>     | 55444,50 €HT  |

**Le Conseil municipal, accepte le programme de rénovation des toitures de l'école bioclimatique et de la Mairie, adopte les plans de financements et autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire et à faire toutes les demandes de subventions nécessaires.**

**QUESTION N° 2 : Enfouissement réseaux électriques rues du 16 août 1944 Dossier 26.250.0015 aer**
Madame le Maire rappelle qu'à sa demande, le Syndicat Départemental d'Énergies de la Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la Commune aux caractéristiques techniques et financières suivantes :
Opération : Électrification et fiabilisation des réseaux électriques rue du 16 août 1944 à partir du poste GMF pour une dépense prévisionnelle HT de 58 709,24 € (dont 2 795,68 € de frais de gestion).

Financement mobilisé par le SDED : 38 161,01 € HT
Participation communale : 20 548,23 € HT

**Le Conseil municipal approuve le projet établi par le Syndicat Départemental d'Énergies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le SDED et ENEDIS et le plan de financement ci-dessus détaillé.**

En cas de participation communale finale, celle-ci sera ajustée en fonction du décompte définitif des travaux et du taux effectif de l'actualisation. Il donne pouvoir à Madame le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision.

**QUESTION N° 3 : Enfouissement réseaux téléphoniques rue du 16 août 1944 Dossier 26.250.0015 Art**

Madame le Maire rappelle qu'à sa demande, le Syndicat Départemental d'Énergies de la Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la Commune aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

Opération : Électrification - Effacement et fiabilisation des réseaux électriques Rue du 16 août 1944 à partir du poste GMF dissimulation des réseaux téléphoniques pour une dépense prévisionnelle HT :

- De Génie civil de 32588,30 € (dont 1 551,82 € HT de frais de gestion). Le plan de financement s'établit comme suit : Financement mobilisé par le SDED : 6517,66 € HT
Participation communale basée sur le HT : **26 070,64 € HT**
- De travaux de câblage 5082,33 € (Montant non soumis à la TVA à la charge des collectivités locales : 49 % x 5 082,33 € = 2 490,34 €). Le plan de financement s'établit comme suit pour 2 490,34 €:

Financement mobilisé par le SDED : 498,07 € HT
Participation communale basée sur le HT : **1 992,27 € HT**
Le montant total de la participation communale pour cette opération est donc de : **28 062,91 €**

**Le Conseil municipal approuve le projet établi par le Syndicat Départemental d'Énergies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le SDED et ENEDIS et le plan de financement ci-dessus détaillé.**

En cas de participation communale finale, celle-ci sera ajustée en fonction du décompte définitif des travaux et du taux effectif de l'actualisation. Il donne pouvoir à Madame le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision.

**QUESTION N° 4 : Convention refuge des Bérauds pour animaux errants**

Madame le Maire informe le Conseil municipal que la convention pour la lutte contre les chiens et les chats errants arrive à échéance au 31/12/2021. Le refuge des Bérauds propose de continuer à assurer le service de fourrière à compter du 01/01/2022 pour 3 ans soit jusqu'au 31/12/2024 pour un coût annuel de 1,14 € par habitant.

**Le Conseil municipal, approuve la convention avec le refuge des Bérauds et autorise Madame le Maire à signer la convention et tout document s'y rapportant.**

**QUESTION N° 5 : Arche Agglo – Convention de mise à disposition locaux à la MJC des 2 Rives**

La Communauté d'agglomération « Arche Agglo » a la compétence en lieu et place des communes pour ce qui concerne l'accueil des enfants en Centres de loisirs pendant les vacances scolaires et les mercredis.
Pour l'Association « MJC des 2 Rives » Accueil de loisirs 6 – 14 ans, dont les activités se déroulent sur les communes de Pont-de-l'Isère et de La Roche de Glun, les communes mettent des locaux à disposition du Centre et en assument les coûts de fonctionnement et d'entretien.
La Communauté d'agglomération ayant la compétence « accueil de loisirs sur les temps extrascolaires de l'enfant » a décidé de prendre à sa charge les dépenses de fonctionnement (fluides) et d'entretien des locaux mis à disposition de la MJC DES 2 RIVES aux conditions suivantes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 jusqu'au 31/12/2022 :

| 1/ Pour ce qui concerne les fluides |                                   |              |                         |
|-------------------------------------|-----------------------------------|--------------|-------------------------|
| Nombre de jours d'utilisation       | Surface des locaux utilisés en m² | Prix / m²    | Coût annuel des fluides |
| 93 jours                            | 300m²                             | 0,132 € / m² | <b>3 682,80 €</b>       |

| 2/ Pour ce qui concerne l'entretien |                                   |  |             |                         |
|-------------------------------------|-----------------------------------|--|-------------|-------------------------|
| Nombre de jours d'utilisation       | Surface des locaux utilisés en m² | Besoins en ménage identifiées en Heure | Prix / H    | Coût annuel des fluides |
| 93 jours                            | De 300 m² à 456 m²                | 3,5                                    | 15,88 € / H | <b>3 682,80 €</b>       |

Une convention de mise à disposition des locaux 2022 reprenant ces éléments est présentée par la Communauté d'agglomération ARCHE AGGLO.

**Le Conseil municipal accepte la convention à passer avec ARCHE AGGLO pour la mise à disposition de locaux à la MJC des 2 RIVES**

**et autorise Madame le Maire à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.**

**QUESTION N° 6 : Ouverture de crédits complémentaires avant vote du budget 2022**

Exposé : Madame le Maire présente au Conseil municipal les propositions d'ouverture de crédits pour les programmes suivants :

- Opération 459 - équipement multifonctionnel 350 000 €
- Opération 493 - Terrains 2022 5 000 €

Montant déjà ouvert par le conseil du 14 décembre 2021

**165 000 €**

**Total à ouvrir : 520 000,00 €**

**Le Conseil municipal peut ouvrir des crédits avant le vote du budget dans la limite du ¼ des crédits ouverts du budget de l'exercice précédent (hors remboursement d'emprunts, opérations d'ordre), soit : 4 561 425,58 € x 25 % = 1 140 356,39 €. Le Conseil municipal, accepte la proposition d'ouverture de crédits présentée ci-dessus.**

**QUESTION N° 7 : Autorisation engagement dépenses sur article 6232**

Exposé : Madame le Maire expose que la Commune afin de pouvoir offrir des cadeaux au personnel communal, doit, sur demande du Trésorier, prendre une délibération décidant de l'octroi des cadeaux aux agents.

Il est donc proposé aux membres du Conseil municipal de délibérer afin d'offrir un cadeau aux agents titulaires et non titulaires à l'occasion d'évènements familiaux (mariage, naissance, d'évènement liés à la carrière (mutation, fin de stage, médaille, départ à la retraite, …).

Le cadeau (matériel ou sous forme de bons d'achat, chèques cadeaux) sera d'une valeur maximale de 750,00 €.

**Le Conseil municipal autorise les dépenses suivantes à l'article 6232 : cadeaux offerts par la Commune à l'occasion d'évènements familiaux.**

**QUESTION N° 8 : Convention syndicat des Eaux de la Veaune pour contrôle débimétrique des poteaux incendie**
En application de la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011- article 77 et au décret n°2015-235 du 25 février 2015 – Article R-2225-9 « les contrôles techniques sont effectués au titre de la police spéciale de la défense extérieure contre l'incendie sous l'autorité du Maire ». Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, le SDIS réalisera uniquement les reconnaissances opérationnelles, consistant essentiellement à une vérification visuelle, telles que définies dans le Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie. Il appartient au Maire d'effectuer, ou de faire effectuer par un tiers, les contrôles techniques des points d'eau incendie et de les transmettre au SDIS selon une périodicité de 3 ans.
Elle fait lecture aux membres du Conseil municipal de la convention proposée par Eaux de la Veaune et approuvée par les membres du comité syndical lors de sa réunion du 13 décembre 2021. Cette dernière fixe les prérogatives de la commune et d'Eaux de la Veaune à savoir principalement que:

- Le coût est de 5 euros HT par an et par poteau d'incendie pour une mesure du débit avec une périodicité minimale de 3 ans
- Les poteaux posés par Eaux de la Veaune seront réparés gratuitement pendant une durée de 15 ans pour les éléments indiqués ci-après : capots, joint de presse-étoupe ou joint de tête de poteau, carré de manœuvre, vidange. Les travaux de remise en état initial des abords des poteaux d'incendie et des canalisations qui l'alimentent (enrobés, béton désactivé, …) restent de la responsabilité de la commune et, de ce fait, devront être réalisés sous sa directive et à ses frais.
- L'entretien des abords des poteaux incendie demeure à la charge de la commune

**Le Conseil municipal, approuve le projet de convention présenté par Eaux de la Veaune et autorise Madame le Maire à signer l'ensemble des documents.**

**QUESTION N° 9 : Modification du règlement intérieur du Marché aux fruits**

Madame le Maire rappelle que le fonctionnement du marché aux fruits est encadré par un règlement intérieur validé par Arrêté du Maire N° 2014.112. Afin de prendre en compte de nouvelles règles au vu de la crise sanitaire il est nécessaire d'apporter une modification. **L'article 19 est complété ainsi :**

Les titulaires d'emplacements divers devront satisfaire, sous peine de retrait des emplacements à toutes les observations qui leur seront faites par les services de la Police Municipale et les agents municipaux.

« *Conditions d'accueil du public au marché : Les producteurs sont obligés de louer une place numérotée pour la saison dans la zone affectée. Chacun se doit de respecter les emplacements. Rappel : l'ordre de priorité est donné aux producteurs à jour de leur abonnement.* »

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité**

**des membres présents et représentés accepte la modification à apporter à l'article 19 du règlement intérieur du Marché aux fruits et dit que ce règlement sera validé par arrêté du Maire.**

#### QUESTIONS DIVERSES

**Madame le Maire :**

Présente le projet de remplacement des panneaux à messages variables (PMV) par la société LUMIPLAN et demande une réflexion sur le nombre de panneaux à réinstaller (aux mêmes emplacements que ceux actuels).

**Pascal Bigi :**

- Les travaux de l'entrée Sud se poursuivent, plantations et aménagement place du 16 août 1944.
- Le reprofilage de la Nationale se fera dans la nuit du 8 au 9 février afin de profiter de la fermeture au niveau du pont autoroutier de Bourg-les-Valence. La circulation se fera sur demi-chaussée.
- Le revêtement définitif aura lieu dans la nuit du 14 au 15 février.

**Marc Pizieux :**

- Les associations dans l'ensemble ont bien redémarré leurs activités en particulier pour le Judo, le Volley, le théâtre et le badminton.
- Intervention de Colette Leroy qui signale qu'au niveau de l'association BOUGER O 45° le nombre d'adhérent s'élève à 70 et que pour un équilibre il serait nécessaire d'atteindre 100 adhésions.
- AG du Comité des fêtes le 13/02 à 10h 30

**Claude Renaud :**

- Fait remarquer que sur la revue « 41 » d'ARCHE AGGLO au niveau du transport à la demande pour le marché du samedi à Tain, Pont de l'Isère n'apparaît pas clairement.

**Isabelle Pouilly :**

- Réunion du Conseil municipal des enfants mercredi 26janvier 2022 de 14 h 00 à 15h00 à la salle des associations.
- A participé à l'Assemblée générale de la MJC des 2 rives, les personnes présentes étaient uniquement les membres du conseil d'administration. Elle trouve regrettable qu'aucun parent ne soit présent.

**Dolorés Rios :**

- Signale à nouveau les problèmes de dépôts « sauvages » sur l'îlot de propreté avenue de Provence.

**Sarah Formisano :**

- A participé à l'AG du comité de Jumelage, une réception de nos amis Italiens est prévue le 1<sup>er</sup> week-end du mois de juillet à l'occasion de la fête de l'été du Comité des fêtes.

**Jean-Christophe Weibel :**

- Les bulletins sont à disposition afin d'être distribués.
- Une date à retenir: 22/05 Courir et Marcher sur le 45<sup>e</sup> Parallèle.

**Martine Blache :**

- Signale la reprise des problèmes de stationnement dans les peupliers (rue Molière et rue de la Camargue).

## Compte-rendu – Réunion du 28 février 2022

**Madame le Maire informe le Conseil municipal que les décisions qu'elle a prises en application de l'article L2122-22 du Code général des Collectivités territoriales sont les suivantes :**

**N° 2022.004 :** Madame le Maire sollicite de Madame la Présidente du Conseil départemental de la Drôme une subvention, au taux maximum, pour un complément au système de vidéoprotection. L'estimation prévisionnelle se monte à 106 193,00 € HT. Le plan de financement se présente ainsi : Coût des travaux : 106 193,00 € (installation Sécurité Vol feu : 87 620 € Alimentation électrique EIFFAGE 13473 € Raccordement ENEDIS 5 x 1041 € arrondi à 5 100 € - Ressources prévisionnelles : Subvention DETR : 26 549 € - Subvention Région Auvergne Rhône alpes : 39 822 € – Conseil départemental de la Drôme 15 000 € Autofinancement : 24 822 €.

**N° 2022.005 :** Madame le Maire sollicite des services de l'État une subvention, au taux maximum, au titre de la DETR pour des travaux de rénovation de la toiture et de changement de radiateurs à l'École Bioclimatique. L'estimation prévisionnelle se monte à 110 892,10 € HT. Le plan de financement se présente ainsi : Coût des travaux : 110 892,10 € - Ressources prévisionnelles : Subvention DETR : 27 723,02 € - Subvention Conseil départemental de la Drôme : 22 178,42 € – Fonds de concours ARCHE AGGLO : 30 000,00 € Autofinancement : 30 990,66 €.

**N° 2022.006 :** Madame le Maire sollicite de Madame la Présidente du Conseil départemental de la Drôme une subvention, au taux maximum, au titre « Projets de cohérence territoriale » pour des travaux de rénovation de la toiture et de changement de radiateurs à l'École Bioclimatique. L'estimation prévisionnelle se monte à 110 892,10 € HT. Le plan de financement se présente ainsi: Coût des travaux : 110 892,10 € - Ressources prévisionnelles : Subvention DETR: 27 723,02 € - Subvention Conseil départemental de la Drôme: 22 178,42 € - Fonds de concours ARCHE AGGLO: 30 000,00 € - Autofinancement: 30 990,66 €.

**N° 2022.007 :** Madame le Maire sollicite des services de l'État

une subvention, au taux maximum, au titre de la DETR pour des travaux de rénovation de la toiture de la Mairie. L'estimation prévisionnelle se monte à 82 081,10 € HT.

**N° 2022.008 :** Madame le Maire sollicite de Madame la Présidente du Conseil départemental de la Drôme une subvention, au taux maximum, au titre de projet de cohérence territoriale pour des travaux de rénovation de la toiture de la Mairie. L'estimation prévisionnelle se monte à 82 081,10 € HT. Le plan de financement se présente ainsi : Coût des travaux: 82 081,10 € - Ressources prévisionnelles : Subvention DETR: 20 520,27 € - Subvention Conseil départemental de la Drôme: 16 416,22 € – Fonds de concours ARCHE AGGLO: 20 000,00 € - Autofinancement: 25 144,61 €.

**QUESTION N° 1 : Bail SCI Colimaçon**

Madame le Maire présente le projet de bail précaire pour faire suite à la demande de Monsieur Collange Denis, au nom de la SCI Colimaçon, qui souhaite louer les parcelles AC 79, AC 81, AC 182 et AC 183 pour une surface totale de 5 125 m2. Cette location aurait pour objet la plantation d'oliviers sur les parcelles concernées.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à par 23 voix pour et une abstention accepte le bail à passer avec la SCI Colimaçon et autorise Madame le Maire à signer ledit bail.**

**QUESTION N° 2 : Convention d'utilisation de la Maison des services par l'ADMR**

Madame le Maire rappelle que L'ADMR de l'Hermitage (aide à domicile en milieu rural) occupe des bureaux et un garage à titre privatif, et une salle de réunion, ainsi qu'un bureau commun à plusieurs services (Conseil départemental pour consultations PMI etc..), dans l'immeuble de la Maison des Services. Elle informe qu'il est nécessaire d'établir une nouvelle convention d'utilisation jusqu'au 31 décembre 2024 et propose de fixer une redevance d'occupation de ces locaux à 550 € par mois incluant les charges (eau, électricité et chauffage).

**Le Conseil municipal, accepte la nouvelle convention à signer avec l'ADMR de l'Hermitage, et autorise Madame le Maire à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.**

**QUESTION N° 3 : Règlement intérieur service écoles et périscolaire**

Un règlement intérieur et du temps de travail s'appliquant au personnel du service école et périscolaire précise un certain nombre de règles, principes et dispositions relatives à l'organisation et au fonctionnement de ce service.

Le projet soumis à l'examen du Comité technique a pour ambition de garantir un traitement équitable des agents et faciliter l'application des règles et prescriptions édictées par le statut de la Fonction Publique Territoriale, notamment en matière d'organisation du travail (congés, RTT, HS...).

**Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 10 Janvier 2022, Le Conseil municipal, adopte le règlement intérieur du personnel communal pour le service école et périscolaire, avec entrée en vigueur le 01/01/2021.**

**QUESTION N° 4 : Arche Agglo – convention fonds de concours construction salle polyvalente**

La Commune de Pont de l'Isère porte un projet de construction d'une salle polyvalente en lieu et place de différentes salles communales. La Commune est maître d'ouvrage de l'opération qui sera réalisée en 2022, 2023 et 2024. Madame le Maire présente un projet de convention avec Arche Agglo qui a pour objet de déterminer les modalités de versement d'un fonds de concours par Arche Agglo à la Commune au titre de l'opération conformément au règlement arrêté par délibération du 7 juillet 2021 par le Conseil communautaire.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte la convention à passer avec Arche Agglo, et autorise Madame le Maire à signe ladite convention et tout document s'y rapportant.**

**QUESTION N° 5 : Présentation du rapport d'orientation budgétaire**

Exposé : Madame le Maire rappelle que l'article 107 de la loi NOTRe a changé les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives au débat d'orientation budgétaire, en complétant les mesures concernant la forme et le contenu du débat. S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, les dispositions imposent au Maire de présenter à son assemblée délibérante un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Ce débat est acté par une délibération spécifique. Cette délibération doit également être transmise au représentant de l'État dans le département.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, prend acte du débat sur le rapport d'orientation budgétaire.**

**QUESTION N° 6 : Ouverture de crédits avant vote du budget**

Exposé : Madame le Maire présente au Conseil municipal la proposition d'ouverture de crédits complémentaires pour le

programme suivant :

Opération 480 - développement numérique : 45 000 €

Montant déjà ouvert par le Conseil du 24 janvier 2022 : 520 000,00 €

**Total à ouvrir : 565 000 €**

Le Conseil municipal peut ouvrir des crédits avant le vote du budget dans la limite du ¼ des crédits ouverts du budget de l'exercice précédent (hors remboursement d'emprunts, opérations d'ordre), soit : 4 561 425,58 € x 25 % = 1 140 356,39 €.

**Le Conseil municipal, accepte la proposition.**

**QUESTION N° 7 : Dénomination terrain de pétanque au complexe sportif**

Madame le Maire fait part d'une demande du club de pétanque qui souhaite donner un nom au terrain de pétanque du complexe sportif « André Despesse » et propose, en sa mémoire et son engagement au sein du Club de pétanque et en accord avec sa famille, le nom de « Espace pétanque Thierry Esson ».

**Le Conseil municipal décide de dénommer le terrain de pétanque du Complexe sportif « André Despesse » : « Espace pétanque Thierry Esson ».**

#### QUESTIONS DIVERSES

**Madame le Maire :**

- Discussion sur le remplacement des Panneaux lumineux (PMV) savoir si réimplantation de trois (sur emplacements existants) ou seulement passer à deux panneaux.
- Une note de 4023,45 € a été reçue du SIRCTOM pour les dépôts effectués en déchetterie par la Commune. A la suite de délibération du Conseil syndical il est stipulé qu'en dessus d'un certain volume déposé il est appliqué une facturation de 20 € le m3 supplémentaire. Afin de limiter ce coût il est décidé de ne plus effectuer le ramassage des cartons chez les commerçants (qui ont une possibilité en adhérant à l'ACAP de déposer dans des containers « pelicans » prévus à cet effet. Il peut être envisagé également, en ce qui concerne la récupération des objets encombrants récupérés chez les

## Compte-rendu – Réunion du 28 mars 2022

Madame le Maire souhaite présenter les condoléances du Conseil Municipal à la famille de Madame Grange Gilberte ainsi qu'à Madame Annie Jouglet (journaliste JTT) pour le décès de sa maman.

### QUESTION N° 1 : Centre de gestion – convention de participation santé

Madame le Maire expose que dans le domaine de la Santé, après avoir recueilli l'avis du comité technique, le Centre de Gestion a mis en concurrence son marché de protection sociale complémentaire dans le cadre d'une convention de participation. À l'issue de l'analyse des offres, le marché a été attribué à IPSEC Assureur (groupe Malakoff-Médéric-Humanis). Madame le Maire indique qu'il revient donc maintenant au Conseil de se prononcer sur l'adhésion à la convention de participation couvrant le risque santé par le CDG26, dans le respect des dispositions du décret précité, en fixant un montant de participation à verser aux agents et se prononcer sur les modalités de versement. Il est donc proposé de fixer le montant mensuel prévisionnel à Frais de Santé 10 € par agent (minimum 1 €).

**Le Conseil municipal, décide d'adhérer à la Convention de participation couvrant le risque santé telle que mise en œuvre par le CDG26, à compter du 01/04/2022, pour une durée de 6 ans (période contrat groupe : 01/01/2020 au 31/12/2025) et d'autoriser la prise en charge de la cotisation prévue pour les agents contractuels un délai de présence de 6 mois consécutifs sera nécessaire.**

### QUESTION N° 2 : Arche Agglo – appel à manifestation d'intérêt pour le plan de solarisation

Madame le Maire expose qu'ARCHE Agglo a pour mission d'accompagner les communes dans le développement des énergies renouvelables en qualité de coordinatrice de la transition énergétique dans le cadre du plan climat Air Énergie Territorial.

Une action de mise en œuvre d'un plan de solarisation des bâtiments publics issue de l'axe 5 du plan climat et engagée depuis 2020, cette action comporte plusieurs phases :

- Une étude de potentiels qui a été réalisée, en lien avec les communes, qui ont validé une vingtaine de projets,
- Le lancement d'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) en avril prochain, qui vise à retenir un ou plusieurs opérateurs pour la mise en œuvre des projets,
- La réalisation d'études complémentaires par l'opérateur retenu,
- La constitution d'une société de projet qui investira lors de la phase de construction des centrales photovoltaïques,
- La signature des baux ou conventions d'occupation temporaires entre les propriétaires et la société de projet,
- La phase de construction, mise en service, exploitation et démantèlement des installations

L'appel à manifestation d'intérêt, présente les projets retenus, les modalités de partenariat et d'organisation avec l'opérateur qui sera retenu, ainsi que les critères de sélection. Cet AMI inclut les projets en toiture retenus par les communes membres, mais également des pistes pour des projets en ombrière, sur parking. L'opérateur retenu à l'issue de l'AMI aura pour missions :

- La création de la société de projet ;
  - Le développement des installations (études, démarches pour l'obtention de l'ensemble des autorisations administratives et tarifs d'achat) ;
  - La construction des installations ;
  - L'exploitation ;
  - Le démantèlement.
- Le bâtiment retenu pour Pont de l'Isère est le suivant : **Gymnase**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 24 voix Pour et 1 abstention (RIOS Dolorès) s'engage et autorise Arche Agglo à intégrer le bâtiment et projet identifié dans l'étude de potentiel et listé ci-dessus dans l'AMI porté par Arche Agglo, sous réserve de leur faisabilité technique et financière à l'issue des études complémentaires.**

### QUESTION N° 3 à 5 : Compte administratif 2021 – Compte de gestion 2021 – Affectation des résultats 2021 Le point au 31-12-2021 Commune

|   |                           |
|---|---------------------------|
| Dépenses : 2 105 773,97 €   | Recettes : 2 514 209,98 € |
| Report 2020 : 1 269 928,40€   |                           |
| <b>Excédent de fonctionnement cumulé : 1 678 364,41 €*<br/>*(408 436,01 € + 1 269 928,40 €)</b> |                           |
| <b>Investissement 2020 avec les reports antérieurs et les restes à réaliser</b>                 |                           |
| Dépenses : 1 887 925,99 €   | Recettes : 1 411 173,24 € |
| Report 2019 : 586 559,37 €  |                           |
| <b>Déficit d'investissement cumulé : 1 063 312,12 €</b>   |                           |

|  |                         |
|--|-------------------------|
| <b>Restes à réaliser :</b>   |                         |
| Dépenses : 771 523,08 €  | Recettes : 357 548,70 € |
| <b>À financer restes à réaliser : 413 974,38 €</b>                                     |                         |
| <b>Besoin net de financement en 2021 : 1 477 286,50 €</b>                              |                         |
| <b>L'excédent de fonctionnement cumulé : 1 678 364,41 € permet de financer :</b>       |                         |
| Le besoin net de financement de 2021 : 1 477 286,50 €                                  |                         |
| La différence sera l'excédent de fonctionnement à reporter 201 077,91 € au budget 2022 |                         |

**Le Conseil municipal, hors de la présence de Madame le Maire, adopte le compte administratif 2021 et le compte de gestion du budget général de la Commune, et décide d'affecter les résultats au budget 2021 comme présenté ci-dessus.**

### QUESTION N° 6 : Ouverture complémentaire de crédits avant vote du budget

Madame le Maire présente au Conseil municipal les propositions d'ouverture de crédits pour les programmes suivants : Opération 498 – Installations techniques 40 000 00 €.

**Le Conseil municipal, accepte la proposition d'ouverture de crédits présentée ci-dessus.**

### QUESTION N° 7 : Tarif pour services au public

Madame le Maire rappelle que la Commune met à disposition des habitants une benne pour déchets verts (1 fois par an) et assure le ramassage des objets encombrants chez les particuliers (sur rendez-vous le 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> lundi de chaque mois). En raison du coût de revient ces services pour la collectivité elle propose de les tarifier à hauteur du montant fixé pour la location de matériel, soit 15 €.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à par 22 voix Pour et 3 Contre (RIOS Dolorès, Formisano Sarah, Gosse-Darthe Brigitte), accepte la proposition de 15 € par intervention pour la Mise à disposition d'une benne pour déchets verts et l'enlèvement objets encombrants.**

### QUESTION N° 8 : Présentation de l'état des indemnités des élus

Madame le Maire, conformément à l'article 2123-24-1-1 du CGCT présente l'état annuel récapitulatif des indemnités des élus pour l'année 2021.

### QUESTION N° 9 : Création emplois saisonniers

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois, Elle expose qu'en raison du surcroît de travail conséquent au fleurissement estival de la commune, et en raison de l'activité de haute saison au marché aux fruits, il y aurait lieu, de créer trois emplois saisonniers d'ouvriers polyvalents à temps complet. Et propose à l'assemblée la création de trois emplois saisonniers au grade d'adjoint technique à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

**Le Conseil municipal décide d'adopter les créations de trois emplois saisonniers au grade d'adjoint technique, à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022.**

### QUESTIONS DIVERSES

**Madame le Maire :**

- Contact d'une personne en attente d'accueil de déplacés ukrainiens. Madame Rios Dolorès précise que les personnes intéressées pour accueillir des déplacés Ukrainiens doivent se faire connaître.
- Rappelle que les salles communales ne sont plus mises à disposition des particuliers, les associations qui ont les clés ne doivent pas les prêter.
- En matière d'énergie l'augmentation prévisible pour la Commune sur l'année 2022 est pour l'électricité x 2 et le gaz x 3. L'augmentation prévisionnelle s'élève à environ 200 000,00 €.

**Véronique Météry et Marjorie Sainsorny :**

- Bilan du carnaval et du spectacle de magie satisfaisant, environ une centaine d'enfants ont participé et ont apprécié le spectacle, ils étaient accompagnés de beaucoup de parents. Le goûter a été servi par les enfants du Conseil municipal des enfants que nous pouvons remercier, merci également au Comité des Fêtes junior pour l'organisation du défilé.

**Isabelle Chastagnier :**

- Réunion à ARCHE AGGLO sur la parentalité (22 soirées sur le territoire avec 11 animations) cela sera reconduit en 2022. D'autres ateliers sont en projet (cafés à thèmes « parents-enfants »). RAM (Relais assistantes maternelles) sera remplacé par le RPE (Réseau Petite Enfance).

**Marc Pizieux :**

- Loto des anciens combattants le 27 mars a réuni environ 250 personnes, un peu moins que lors des derniers lotos organisés il y a deux ans.
- AG Les moucheurs le jeudi 31 mars à 19h00.

- AG Krav maga le vendredi 1<sup>er</sup> avril à 19h00.
- Un courrier a été adressé à toutes les associations afin de mettre en place une gestion économe de l'énergie des bâtiments utilisés en raison de la forte hausse de l'énergie que va subir la collectivité en 2022.

**Pascal Bigi :**

- Les travaux d'enfouissement des réseaux sur la rue du 16 août 1944 ont commencé.
- Les derniers aménagements de l'entrée sud de la RN 7 seront terminés d'ici une quinzaine de jours. Un retour des membres présents fait état d'un aménagement réussi marquant bien l'entrée de ville.
- Le nettoyage de printemps organisé le 19 mars a rassemblé une trentaine de personnes dont les enfants du Conseil municipal des enfants. Il y a eu moins de gros dépôts que l'an dernier.

**Christel Castello :**

- La newsletter va être prête fin avril, une information sera transmise pour la distribution.
- Les inscriptions pour Courir et Marcher sur le 45<sup>e</sup> Parallèle vont être en ligne sur Chronosphère.

**Isabelle Chastagnier :**

- CCAS le 01/04/2022 à 9h00 pour vote du compte administratif et le budget.
- Participation à réunions ARCHE AGGLO : Commission personnes âgées avec la présentation de l'escalier répit qui vient en aide aux aidants et aux personnes atteintes de maladies neurodégénératives. Parentalité – travail sur le nouveau référentiel, pas de hausses au niveau des demandes des parents.

**Marjorie Sainsorny :**

- Le Conseil Municipal des Enfants lors de ses dernières réunions a émis l'idée d'une collecte de jeux en faveur des enfants défavorisés, un contact a été pris avec le Secours Populaire afin d'organiser au mieux cette collecte.